

### Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée

Rapport annuel d'activité 2018



MÉDITERRANÉE CHARTE FORESTIÈRE







#### INTRODUCTION

Suite à la validation de la Charte Forestière de Territoire en mai 2016, le Pays Pyrénées Méditerranée a répondu à l'appel à projets régional dédié à l'animation des stratégies locales de développement forestier. Lauréat, le Pays Pyrénées Méditerranée s'est vu attribué une subvention pluriannuelle de 3 ans (2016/2019) permettant de financer la mission « Charte Forestière de Territoire », composée de deux volets.

Le premier volet concerne l'animation à proprement parler de la Charte Forestière avec l'organisation de la gouvernance, l'accompagnement des porteurs de projet, l'évaluation continue de la Charte Forestière et de ses actions, la mise en place d'actions de communication/sensibilisation ainsi que la veille informative, la participation aux réseaux et le suivi des travaux internes/externes pour favoriser la transversalité (cf. Volet n°1).

En parallèle, plusieurs actions spécifiques de la Charte Forestière ont été mises en œuvre en 2018 par le Pays Pyrénées Méditerranée, en collaboration/concertation avec les acteurs locaux (cf. Volet n°2). Certaines actions avaient été lancées dès 2017 alors que d'autres ont plus particulièrement été menées au cours de l'année 2018.

¤ Elaboration d'un kit de renseignements sur la forêt, ses usages et ses acteurs (2017)

¤ Animation préalable à la mise en place d'un réseau d'îlots forestiers de sénescence (2018)

¤ Mise en place d'un protocole pour l'utilisation des voiries communales par la filière (2017)

¤ Création d'un annuaire des entreprises locales de la filière forêt-bois-liège (2017)

x Appui à la qualification et la structuration d'une offre sylvotouristique (2018)

¤ Mise en place d'outils complémentaires pour la prévention des risques en forêt (2018)

Ainsi, le présent rapport d'activité fait état de l'ensemble des missions menées au cours de l'année 2018 par le Pays Pyrénées Méditerranée dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire (animation et mise en œuvre d'actions). Ces dernières ont été financées par l'Europe (mesure 16.7 du FEADER) et le Conseil Régional Occitanie respectivement à hauteur de 57 % et de 33 %, le Pays Pyrénées Méditerranée apportant un autofinancement de 10 %.

# Volet n°1 - Animation Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée

### 1.1 - Organisation de la gouvernance et gestion administrative et financière de la démarche

Afin d'assurer la concertation et de partager l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée, plusieurs réunions des instances de gouvernance ont été organisées dans le courant de l'année 2018 :

¤ Un comité de pilotage le 01/02/2018, préparé en amont avec le comité technique et le comité des élus, afin de faire le bilan 2017 de la mise en œuvre de la CFT.

¤ Un comité technique le 07/06/2018 avec pour objectif d'échanger techniquement sur les actions en cours portées par le Pays et les autres maîtres d'ouvrage.

⊻ Un comité restreint des élus « Forêt » le 21/06/2018 ayant pour but d'échanger politiquement et de faire un point d'avancement sur les projets en cours.

Ces trois réunions de gouvernance ont regroupé plus de 35 participants représentant diverses structures (élus et techniciens de collectivités, institutions, organismes forestiers, structures touristiques ou d'activités de pleine nature, acteurs environnementalistes, associations citoyennes, entreprises, etc.) garantes d'une mise en œuvre partagée de la Charte Forestière de Territoire (cf. compte-rendu et diaporamas sur le site Internet du Pays).

A noter que l'absence de l'animatrice CFT à partir du mois de novembre 2018 en raison d'un congé maternité s'est traduite par une suspension provisoire de l'animation des instances de gouvernance. C'est pourquoi les trois comités n'ont pas été réunis en fin d'année 2018 et début d'année 2019 comme c'est habituellement le cas.

En termes de gestion administrative et financière, un rapport a été rédigé en début d'année 2018 pour présenter le bilan annuel d'activité 2017 de la mission « Charte Forestière de Territoire ». Ce dernier a ensuite été intégré dans le rapport global d'activité du Pays Pyrénées Méditerranée présenté et validé en Assemblée Générale le 26/06/2018.

Dans le cadre de la subvention obtenue suite à la candidature à l'appel à projets régional 2016 permettant de financer la mission « Charte Forestière de Territoire » sur 3 ans (période 2016/2019), une deuxième demande d'acompte a été réalisée pour la période allant de juin 2017 à mai 2018. Une demande d'avenant a également été effectuée pour prolonger la durée de la convention en cours. Cette dernière a été acceptée par la Région Occitanie permettant de décaler la fin de la convention du 31 mai 2019 au 31 octobre 2019.

# 1.2 - Accompagnement des porteurs de projets publics et privés du territoire

Le Pays Pyrénées Méditerranée accompagne les porteurs de projets selon leurs besoins, de l'émergence du projet jusqu'à sa réalisation en passant par l'aide au montage technique et financier. Ainsi en 2018, ce sont 49 projets portés par 26 maîtres d'ouvrage publics ou privés qui ont été suivis dans le cadre de la CFT à des stades d'avancement divers et sur des thématiques variées. De rayonnements différents, certaines actions sont très localisées alors que d'autres sont menées à l'échelle du Pays. Les bénéficiaires de ces actions sont également variés (collectivités, propriétaires, professionnels, citoyens, scolaires, etc.).

Depuis sa validation en mai 2016, ce sont 76 actions intégrant le plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire (soit près de 60 % des projets identifiés) qui ont été lancées, réalisées et/ou finalisées par 42 porteurs de projets différents publics et privés (cf. Figure 1).

BILAN 2018 (à partir de mai 2016)	Enjeu A	Enjeu B	Enjeu C	Enjeu D	TOTAL (sans doublon)
Nb d'actions de la CFT	35	31	45	18	129
Nb d'actions terminées	10	8	15	3	36
Nb d'actions en cours	16	6	11	7	40
Etat d'avancement	74 %	45 %	58 %	56 %	59 %
Nb de maîtres d'ouvrage	10	18	18	8	42
Enveloppe budgétaire	462 400 €	250 000 €	577 100 € (hors QualityPinea)	116 500 € (hors AlberaPastur)	1 406 000 €
Part budgétaire	33 %	18 %	41 %	8 %	100 %

Figure 1 : Tableau de suivi quantitatif du plan d'actions de la CFT Pyrénées-Méditerranée (MAJ 30/09/18)

L'ensemble de ces actions représentent plus de 1,4 million d'euros de budget investis sur le territoire en faveur de la forêt (comprenant l'autofinancement des maîtres d'ouvrage et les différentes subventions obtenues), dont 437 000 € d'investissement pour l'installation de deux chaufferies bois dans le Haut-Vallespir et 189 000 € de travaux de protection et de réhabilitation des suberaies sur les Aspres et les Albères.

Les différentes actions CFT sont suivies à minima par des points téléphoniques et/ou mailistiques réguliers avec les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre. En parallèle, le Pays Pyrénées Méditerranée participe aux réunions et sorties de terrain organisées en lien avec ces projets et accompagne les porteurs de projets selon leurs besoins. Ainsi en 2018, l'animatrice de la Charte Forestière de Territoire a été mobilisée sur plusieurs comités, groupes de travail et tournées, concernant notamment les projets suivants :

¤ Etude pour sécuriser l'approvisionnement de deux entreprises (CRPF) - 2 réunions + 1 rdv ¤ Valorisation des essences/plantes médicinales du Vallespir (Millepertuis) - 1 rdv ¤ Animation pour la mise en place d'une AMAP Bois de chauffage (VTV) - 1 réunion ¤ Valorisation des ressources bovines et sylvopastorales transfrontalières (PPM) - 1 réunion ¤ Réhabilitation de l'arboretum de Saint-Guillem (CCHV) - 2 réunions ¤ Formation professionnalisante d'ouvrier forestier (Pôle emploi) - 1 rdv ¤ Aménagement d'un sentier d'interprétation en milieu forestier (Céret) - 2 rdv + 1 réunion ¤ Organisation bisannuelle de VIVEXPO / Edition 2018 (Vivexpo) - 1 réunion + 1 tournée

¤ Animation autour de l'amélioration de la D13f de Céret (COFOR) - 2 réunions

D'autres rencontres ont permis de travailler et d'échanger sur divers projets. Ainsi, des rendez-vous ont été organisés avec plusieurs entreprises pour échanger sur leurs activités, favoriser leur mise en réseau et étudier les possibilités de financements, notamment via le programme LEADER porté par le Pays Pyrénées Méditerranée. Plusieurs collectivités ont aussi été rencontrées en 2018 comme la Communauté de communes du Vallespir (projet de plateforme de stockage bois énergie), la Communauté de communes des Aspres (aménagement des sentiers de randonnée pédestre) et la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris (projet de reboisement par du chêne-liège).

L'animatrice « Charte Forestière de Territoire » a aussi été sollicitée courant 2018 pour relire certains documents comme les panneaux pédagogiques élaborés dans le cadre du projet de réhabilitation de l'arboretum de Saint-Guillem ou encore le rapport final de l'étude pour la sécurisation de l'approvisionnement en tilleul et micocoulier de deux entreprises locales.

### 1.3 - Evaluation continue des actions menées et de la Charte Forestière de Territoire

Suite à l'évaluation en 2014/2015 des deux Chartes Forestières de Territoire historiques, respectivement la CFT de la Suberaie des Aspres et des Albères et la CFT du Vallespir, il est apparu nécessaire d'anticiper l'évaluation de la nouvelle Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée et de ses actions pour rendre l'exercice continu et efficace. C'est pourquoi un protocole d'évaluation a été mis en place dès 2016, associé à des tableurs numériques pour faciliter la remontée des résultats de chaque action et le suivi continu des objectifs chiffrés de la Charte Forestière de Territoire.

Ainsi, en 2018 tout comme en 2017, les actions finalisées ont donc été évaluées au fur et à mesure avec les maîtres d'ouvrage, et ce de manière quantitative selon les différents

indicateurs précisés dans le dispositif. Un suivi annuel des indicateurs de contexte de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée a également été effectué.

C'est sur cette base qu'a été réalisée en 2018 une évaluation intermédiaire simplifiée de la Charte Forestière de Territoire au bout de deux ans de mise en œuvre, soit sur la période allant de juin 2016 à mai 2018. Cette dernière démontre le maintien d'une importante dynamique locale et la présence d'un collectif fort grâce à l'implication de nombreux acteurs. Un rapport a été rédigé et est disponible en téléchargement sur le site Internet du Pays.

### 1.4 - Communication et sensibilisation autour de la forêt et de la Charte Forestière de Territoire

Dans le cadre de l'animation de la Charte Forestière de Territoire, le Pays Pyrénées Méditerranée met en place des actions de communication et de sensibilisation sur différents thèmes et à destination de publics variés en fonction des occasions et des besoins identifiés sur le territoire. L'objectif est multiple : communiquer sur les actions menées dans le cadre de la CFT, sensibiliser sur nos forêts et ses enjeux, etc.

Une communication régulière sur la CFT et les actions menées dans ce cadre est donc réalisée au travers de la publication d'articles sur le site Internet et la lettre d'information bisannuelle du Pays Pyrénées Méditerranée, ou encore dans la presse. En parallèle, l'animatrice « Charte Forestière de Territoire » relaie régulièrement les informations importantes par mail aux membres du comité de pilotage. Une intervention a également été réalisée en 2018 sur la démarche CFT dans le cadre d'un module de la licence professionnelle « Gestion et Aménagement Des Espaces et des Ressources » de l'UPVD de Perpignan.

Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2018, une matinée dédiée aux élus du territoire a été coorganisée avec les Collectivités Forestières Occitanie (avec l'appui du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon et du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales) le 09/10/2018 à Maureillas-las-Illas sur la thématique de la biodiversité (cf. Figure 2). Réunissant près de 25 participants, cette réunion fut l'occasion d'une part de faire le point sur les notions de biodiversité et les politiques supra territoriales en faveur de cette dernière et, d'autre part, d'échanger au travers d'exemples sur les différents leviers que peuvent utiliser les collectivités pour mieux prendre en compte la biodiversité dans leurs politiques publiques.





Figure 2 : Photographies de la matinée forestière dédiée aux élus sur la thématique de la biodiversité.

### 1.5 - Participation aux réseaux et suivi des travaux transversaux internes et externes

Le réseau régional des territoires forestiers, animé par les Collectivités Forestières d'Occitanie, permet, entre autres, aux animateurs, au travers de rencontres, d'échanger sur leurs retours d'expérience, de partager les dernières actualités et de faire remonter les besoins des territoires auprès des partenaires institutionnels. Dans ce cadre, le Pays Pyrénées Méditerranée a participé à trois réunions les 25/01/2018, 26/04/2018 et 11/09/2018. L'un des sujets importants qui a mobilisé les membres du réseau en 2018 a été la réalisation de contributions pour l'élaboration du Programme Régional Forêt-Bois Occitanie 2019/2029.

Au-delà de ces réunions, de nombreux échanges téléphoniques ou mailistiques entre les animateurs ont eu lieu à l'échelle régionale mais aussi nationale. En 2018, l'animatrice « Charte Forestière de Territoire » a notamment témoigné de l'expérience d'animation territoriale du PPM auprès du PETR de Figeac ou encore partagé les leviers et freins pour la mise en place d'un annuaire des entreprises auprès du PNR du Haut-Languedoc.

Afin de suivre les divers travaux des partenaires associés à la Charte Forestière de Territoire (au-delà des seules actions CFT), le Pays Pyrénées Méditerranée participe autant que possible aux réunions importantes organisées par ces derniers. En 2018, plusieurs évènements ont ainsi mobilisé l'animatrice CFT dont les Assemblées Générales des Collectivités Forestières (25/07/2018) et de Bois Energie 66 (20/09/2018) ou encore la commission « environnement » du Syndicat Mixte du Canigó (12/04/2018).

Enfin, le Pays Pyrénées Méditerranée possède une stratégie répondant aux objectifs du développement durable du territoire. Afin d'assurer une mise en œuvre collective et transversale de cette dernière, des réunions d'équipe ont été régulièrement réalisées en 2018. L'animatrice « Charte Forestière de Territoire » a également participé à la vie de la structure associative via notamment les Assemblées Générales Ordinaire (26/06/2018) et Extraordinaire (20/03/2018) ainsi que l'évènement du Joli mois de l'Europe (01/06/2018).

En parallèle, le Pays pilote l'élaboration et/ou la mise en œuvre de plusieurs outils territoriaux de planification ou de financement, tels que le Plan Climat Air Energie Territorial

(PCAET), les programmes LEADER et ATI FEDER ou encore le Contrat Régional Territorial dans lesquels s'inscrivent des enjeux et des projets liés à la Charte Forestière de Territoire. De ce fait, l'animatrice CFT suit ces outils en participant régulièrement à des réunions de pilotage et/ou techniques afin de faire remonter les besoins forestiers et de sensibiliser les autres acteurs à la forêt et ses enjeux.

#### Volet n°2 - Mise en œuvre d'actions de la Charte Forestière de Territoire

# 2.1 - Elaboration d'un kit de renseignements sur la forêt, ses usages et ses enjeux (action n°1)

En 2017, lors de la préparation de la manifestation grand public « A la découverte des forêts catalanes », une rencontre avec la médiathèque départementale à l'initiative du Pays de la Vallée de l'Agly a fait émerger un projet d'exposition autour des forêts des Pyrénées-Orientales. Ce projet partenarial piloté par la médiathèque s'appuie sur les connaissances et les compétences de plusieurs services du Conseil Départemental et des trois animateurs des Chartes Forestières de Territoire (Pays de la Vallée de l'Agly, Parc Naturel Régional des Pyrénées-Catalanes et Pays Pyrénées Méditerranée).

Ainsi, l'animatrice « Charte Forestière de Territoire » a participé à plusieurs réunions sur ce projet en 2018 (08/03/2018, 19/06/2018 et 13/09/2018) et a travaillé à la rédaction de textes en tant que référente sur 3 panneaux de la future exposition. Une relecture globale des textes, la recherche de titres et la pré-sélection d'illustrations ont également été réalisées.

En termes de calendrier prévisionnel, l'exposition devrait être finalisée pour la fin d'année 2018 avec l'appui du service PAO du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour une inauguration lors de la Journée Internationale des Forêts du 21 mars 2019.

Au regard de ce projet à l'échelle départementale, il est apparu redondant de réaliser un kit de fiches à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée qui reprendrait dans les grandes lignes le contenu de l'exposition. De ce fait, il a été validé en comité technique et en comité des élus en juin 2018 de développer d'autres outils.

Il est alors ressorti des discussions le besoin d'avoir des outils dédiés à la CFT. Ainsi, le Pays a élaboré deux outils de communication, un kakémono et un dépliant explicatif, sur la base des modèles d'outils de communication déjà existants au sein de la structure. Le contenu a été préparé par l'animatrice CFT et la mise en forme a été réalisée par la chargée de mission SIG/Evaluation/Communication. Le kakémono est déjà disponible (cf. Figure 3) alors que le dépliant est actuellement en cours de finalisation et sera disponible avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

En parallèle, il a été décidé de créer un poster pédagogique sur la multifonctionnalité de nos forêts. L'animatrice CFT s'est rapprochée d'experts (atelier Canopé, Académie nationale, professeurs des écoles) pour échanger sur le projet afin de favoriser sa réussite en termes de contenu, de diffusion et de valorisation. Une agence de communication a été mandatée en septembre 2018 pour travailler sur le poster qui sera disponible courant 2019.

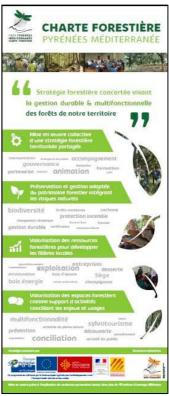


Figure 3 : Visuel du kakémono

### 2.2 - Animation préalable à la mise en place d'un réseau d'îlots de sénescence (action n°2)

Ciblée comme une des actions prioritaires de la stratégie territoriale en faveur de la biodiversité forestière du Pays Pyrénées Méditerranée et intégrée dans la Charte Forestière de Territoire 2016/2021, une réflexion est lancée depuis le printemps 2018 sur la mise en place d'un réseau d'îlots forestiers de sénescence.

En complément des travaux menés par le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon d'identification de vieilles forêts de montagne, le Pays Pyrénées Méditerranée porte une action d'animation préalable à la mise en place d'un réseau d'îlots forestiers de sénescence sur son territoire. A ce titre, un travail bibliographique et de recherche de retours d'expérience similaire a été réalisé en 2018 pour étudier les méthodologies mises en place (critères de sélection, échelle spatiale d'étude, etc.).

Afin de faire un retour sur les premiers résultats obtenus par le CEN LR et le PPM et d'échanger collectivement à la mise en place d'un tel réseau sur le territoire, une réunion spécifique a été organisée le 9 octobre 2018 à Maureillas-las-Illas en présence d'élus, d'acteurs environnementalistes, forestiers et institutionnels (cf. compte-rendu téléchargeable sur le site Internet du Pays Pyrénées Méditerranée).

Réunissant 25 participants, cette réunion a permis de s'accorder sur l'intérêt d'une telle démarche tout en soulevant différents freins et d'identifier des premières actions de préfiguration à mettre en œuvre en 2019 (réunions d'information auprès des propriétaires forestiers publics et privés, action pour la conservation du secteur prioritaire du Roc de

France, etc.). Une deuxième réunion sera organisée courant 2019 lorsque les travaux du CENLR seront finalisés pour servir de point de départ au projet de mise en place d'un réseau d'îlots forestiers de sénescence. Les leviers techniques et financiers, via notamment les politiques régionales en cours d'élaboration (Plan Régional Forêt-Bois et Agence Régionale de la Biodiversité) et la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles seront étudiés.

## 2.3 - Mise en place d'un protocole commun pour la circulation sur les voiries communales (action n°3)

Dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire, les élus locaux ont souhaité mettre en place un mode opératoire d'utilisation des voiries communales (MOUV) par la filière forêt-bois, en concertation avec les professionnels. Ainsi, le Pays Pyrénées Méditerranée et les Collectivités Forestières Occitanie ont travaillé de concert en 2017 au développement de différents outils et à la mise en place d'un protocole. Plusieurs réunions de concertation et phases de relecture ont permis aux collectivités et aux professionnels de faire remonter leurs problématiques, leurs attentes et leurs propositions pour établir un mode opératoire entre communes et entreprises lors de chantiers forestiers.

Une présentation du protocole a ensuite été réalisée lors d'une réunion du comité de suivi du projet le 29 novembre 2017 (cf. compte-rendu sur le site Internet du Pays). Réunissant une vingtaine de participants (collectivités, institutions et un professionnel), cette réunion a marqué le lancement de la phase de test opérationnel du protocole pour la saison d'exploitation 2017/2018. Une communication dédiée a ensuite été réalisée en début d'année 2018 via des articles publiés sur le site Internet du Pays et dans la presse locale afin de faire connaître ce nouveau mode opératoire. Puis l'expérimentation a été suivie via les outils numériques.

Une réunion de bilan de cette expérimentation sera co-organisée par le Pays Pyrénées Méditerranée et les Collectivités Forestières Occitanie en 2019.

# 2.4 - Création d'un annuaire des entreprises locales liées à la filière Forêt-Bois-Liège (action n°4)

Lors d'une enquête menée auprès des entreprises de la filière Forêt-Bois-Liège par le Pays Pyrénées Méditerranée en 2015/2016, 80% des entreprises interrogées ont manifesté leur intérêt pour la réalisation d'un annuaire local de la filière. En parallèle, il apparaissait un souhait des collectivités territoriales et du grand public de mieux connaître les entreprises du territoire et leur savoir-faire. C'est pourquoi le Pays a lancé en 2017 la mise en place d'un annuaire numérique des entreprises de la filière Forêt-Bois-Liège afin de promouvoir la filière locale et de soutenir les activités valorisant durablement les ressources forestières.

Après la création des outils (charte de fonctionnement, formulaire d'inscription et carte numérique) et la sollicitation par courrier des entreprises en 2017, un important travail de relance téléphonique et d'intégration des inscriptions au sein de la carte « Localisez ! » a

été effectué en janvier et février 2018 au travers d'un stage encadré par l'animatrice « Charte Forestière de Territoire ». Ainsi, ce sont plus d'une trentaine d'entreprises qui étaient répertoriées dans l'annuaire au moment de son lancement en présence de la presse locale, à l'occasion de la Journée Internationale des Forêts le 21 mars 2018 (cf. Figure 4).





Figure 4 : Photographies du lancement de l'annuaire des entreprises locales de la filière Forêt-Bois-Liège

Considérée alors comme finalisée, cette action a fait l'objet d'une fiche de synthèse présentant les grandes lignes de la mise en place de l'annuaire (cf. fiche disponible en téléchargement sur le site Internet du Pays).

A noter toutefois que l'ajout, la modification et/ou la suppression d'entreprises est prévue au fil de l'eau, l'ensemble des documents étant disponible en téléchargement sur le site Internet du Pays Pyrénées Méditerranée (rubrique « Charte Forestière de Territoire » > « Annuaire »). Une sollicitation annuelle des entreprises est programmée afin de mettre à jour les données.

L'annuaire bénéficie depuis l'été 2018 d'une deuxième campagne de communication développée par le Pays dans le cadre plus global de la carte « Localisez ! » (cf. Figure 5). De nouveaux visuels ont été édités sous forme d'affiche, de carte postale, de marque page, etc.





Figure 5 : Affiche du lancement de l'annuaire à gauche et campagne « Localisez ! » à droite

# 2.5 - Appui à la qualification et la structuration d'une offre sylvotouristique sur le territoire (action n°5)

Depuis le début de l'année 2018, le Pays Pyrénées Méditerranée anime une réflexion concertée sur la qualification et la structuration d'une offre touristique en lien avec la forêt. Ces travaux - encadrés par l'animatrice « Charte Forestière de Territoire » et le chargé de mission « Tourisme » du PPM - ont notamment été menés en 2018 dans le cadre d'un projet tuteuré du Master 2 « Gestion des patrimoines et des territoires touristiques » de l'Université de Perpignan Via Domitia et du stage de fin d'études de Léa FRICOT en Master 2 « Développement Durable du Tourisme et des Loisirs » à l'Université d'Angers (cf. Figure 6).

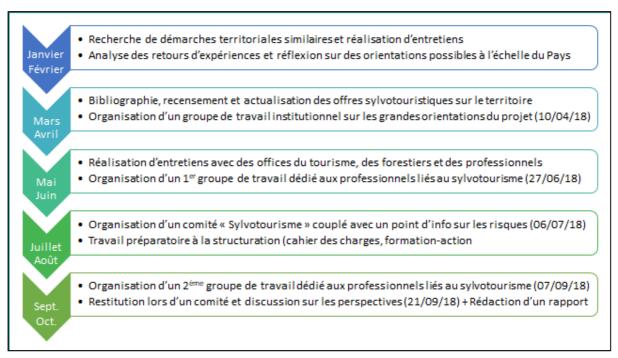


Figure 6 : Schéma des grandes étapes menées en 2018 autour de la structuration d'une offre sylvotouristique à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée

Suite à la réalisation d'un benchmarking, d'un travail bibliographique et du recensement des offres sylvotouristiques présentes sur le territoire, une phase importante d'entretiens et de réunions - impliquant notamment les offices du tourisme, les acteurs forestiers et les professionnels du territoire (hébergeurs, prestataires d'activités de pleine nature, etc.) - a permis de confirmer le potentiel d'une telle offre.

Différentes pistes d'action pour structurer une offre sylvotouristique locale et durable ont également pu être identifiées et discutées avec les acteurs locaux : la mise en réseau des professionnels et des acteurs, le développement d'un éventuel partenariat transfrontalier sur la sylvothérapie avec l'association Selvans (basée à Gérone) ou encore l'organisation d'une formation-action pour créer un collectif et des packages sylvotouristiques.

Dans le courant de l'été et de l'automne 2018, des travaux préparatoires à la mise en place de ces actions ont été réalisés : recherche de critères pour un cahier des charges tourné vers le sylvotourisme, détermination de modules pour une formation-action répondant aux attentes et aux besoins des professionnels et organisation d'une tournée de terrain pour tester un itinéraire sylvothérapeuthique développé par l'association Selvans.

Un comité de restitution - réunissant l'ensemble des acteurs liés au sylvotourisme - a été organisé en septembre 2018 pour présenter l'ensemble des travaux menés et amender les éléments issus des travaux préparatoires (cf. Figure 7). Un rapport de synthèse a également été rédigé (cf. rapport téléchargeable sur le site Internet du Pays).





Figure 7 : Photographies de la réunion de restitution organisée en septembre 2018

Suite au lancement de cette dynamique et de l'intérêt porté par les acteurs locaux dont les professionnels, l'animation sur la qualification et la structuration d'une offre sylvotouristique à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée va être poursuivie en 2019 avec la mise en place concrète des actions identifiées.

## 2.6 - Mise en place d'outils complémentaires pour la prévention des risques en forêts (action n°6)

En période estivale, de nombreux touristes parcourent les forêts sans forcément connaître les risques présents. C'est pourquoi il est essentiel de les informer, notamment via les offices et les professionnels du tourisme. Ainsi, dans le cadre des travaux menés en 2018 sur la thématique du sylvotourisme (cf. partie 2.5), les acteurs touristiques ont été interrogés sur le risque incendie et les réglementations qui s'appliquent. Il est ressorti majoritairement un manque de connaissance mais aussi une réelle volonté d'être mieux informés et d'avoir les outils nécessaires pour communiquer auprès de leur public.

De ce fait, un recensement des outils de sensibilisation existants autour des feux de forêts et de la réglementation incendie a été réalisé. Une rencontre avec le service concerné de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Pyrénées-Orientales a également permis de faire le point sur ces questions au printemps 2018.

Par la suite, une première intervention de la DDTM sur la thématique « feux de forêt et réglementation incendie » a été organisée en début d'été 2018 en présence des offices du tourisme et des acteurs forestiers (une deuxième est prévue en 2019 dans le cadre de la formation-action dédiée davantage aux professionnels). Cette intervention fut l'occasion d'apporter différents éléments de connaissance et d'échanger sur les améliorations possibles des outils existants pour une meilleure utilisation et diffusion par les offices du tourisme.

A l'issue de cette réunion, une fiche synthétisant la réglementation liée à l'emploi du feu et la circulation en forêt en période estivale a été rédigée par la DDTM et diffusée par le Pays Pyrénées Méditerranée pour la saison 2018 (cf. Figure 8).

Cette dernière sera renouvelée en 2019 avec l'édition par la DDTM d'un nouveau flyer succinct et facilement distribuable aux touristes.

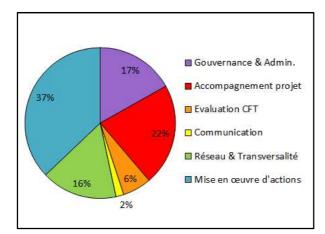


Figure 8 : Fiche synthétique sur la réglementation liée à l'emploi du feu et la circulation en forêt en période estivale

#### CONCLUSION

Pour conclure le rapport annuel d'activité de la mission CFT, il est proposé de faire le bilan de l'animation territoriale de la Charte Forestière de Territoire en termes de répartition du temps de travail au regard des différentes missions exposées précédemment ainsi que de faire un point sur les réunions organisées et la participation à ces dernières.

En 2018, la mission « Charte Forestière de Territoire » représente un temps plein dont les missions se répartissent de manière variable au regard des chantiers engagés (cf. Figure 9). Le lancement de nouvelles actions portées par le Pays Pyrénées Méditerranée et la poursuite de celles démarrées en 2017 se traduisent par une part plus importante du temps travail par rapport aux années précédentes (37 % ETP). Les autres pôles les plus importants sont l'accompagnement des porteurs de projets publics et privés (22 % ETP), l'organisation de la gouvernance (17 % ETP) et la participation aux réseaux et travaux transversaux (16 % ETP).



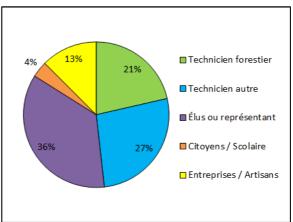


Figure 9 : Répartition du temps de travail 2018 de l'animatrice CFT par type de mission à gauche, et répartition des participants aux réunions CFT organisées en 2018 par type d'acteurs à droite.

En 2018, ce sont 11 réunions et évènements qui ont été organisés sur le territoire dans le cadre de la mission « Charte Forestière de Territoire ». Près de 170 personnes y ont participé parmi lesquelles plusieurs typologies d'acteurs sont représentées, avec notamment 36 % d'élus et de représentants de collectivités locales selon le graphique ci-dessus (cf. Figure 9).

En termes de perspectives pour 2019, l'absence de l'animatrice CFT en raison de congés maternité et parental sur le 1<sup>er</sup> semestre va quelque peu impacter la mission « Charte Forestière de Territoire ». Cependant, une organisation interne et l'appui de partenaires permettront de suivre et/ou de finaliser certains projets avant une reprise de l'animation et de la mise en œuvre des actions par la chargée de mission dédiée.